



45^e session du Conseil des droits de l'homme

Point 9 de l'ordre du jour

Racisme, discrimination raciale, xénophobie et intolérance qui y est associée : suivi et application de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

Genève, le 1er octobre 2020

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

La Suisse remercie la Haute-Commissaire pour sa présentation.

Les manifestations continues contre la discrimination raciale et les violences policières nous rappellent la nécessité de renforcer notre engagement pour la protection des droits de l'homme de toutes et tous, sans discrimination aucune. Aujourd'hui, de nombreuses personnes à travers le monde, notamment d'ascendance africaine, continuent de souffrir de racisme structurel et de discrimination raciale.

La Suisse condamne toute forme de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance. Au plan national, elle s'engage à tous les niveaux pour prévenir le racisme et la discrimination raciale, y compris lors des contrôles de police, et à poursuivre sans distinction les infractions à caractère raciste. Des mesures de formation et de sensibilisation au racisme, à la discrimination et aux droits de l'homme sont entre autres adoptées par les autorités, y inclus la police. Ces dernières accordent aussi une grande importance à la coopération avec la société civile. Plusieurs corps de la police ont lancé des initiatives au niveau cantonal visant

au dialogue, notamment avec des ONG engagées pour les droits des personnes d'ascendance africaine.

Mais le travail n'est jamais terminé. La Suisse continuera ses efforts pour garantir une protection effective de toutes et tous. Elle appelle tous les Etats à faire de même. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, avec sa ratification presque universelle, constitue une base essentielle à cet égard.

Je vous remercie.